



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Présents.....12
Votants.....15
Procurations.....3

Date de la convocation : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 juillet à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON
Auréli, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel,
DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALLA
Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Madame COBO Rolande a donné procuration à Madame VIDAL
Nadine, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude,
Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUTAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 7

DELIBERATION N° 1

DESIGNATION DU SECRETARE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE DESIGNER** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

**Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé**

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télécours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.